

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 octobre 2019

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DU 93-2 DVD** Appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris – Site de la Porte de Saint-Ouen (17e) – Approbation de l'acquisition du futur volume nécessaire à la reconstitution du parc public de stationnement.

**M. Jean-Louis MISSKA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3 ;

Vu l'offre finale initiale remise le 31 juillet 2017 par BNP Paribas Immobilier annexée au présent projet de délibération ;

Vu l'offre finale ajustée remise le 26 avril 2019 par BNP Paribas Immobilier annexée au présent projet de délibération ;

Vu le projet de marché public de travaux sans publicité ni mise en concurrence ayant pour objet la reconstitution du parc public de stationnement ci-annexé ;

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État – Service Local du Domaine en date du 24 mai 2019 ;

Vu les projets de délibération, 2019 DU 93-1 à 4, en date du 17 septembre 2019 par lesquels Mme la Maire de Paris lui propose :

- De désigner le projet « 17 AND CO » lauréat de l'appel à projet Inventons la Métropole du Grand Paris et d'approuver la promesse synallagmatique au bénéfice de la SNC 17 AND CO ;
- D'approuver l'acquisition par la Ville de Paris du futur volume nécessaire à la reconstitution du parc public de stationnement ;
- D'approuver le principe du déclassement du terrain d'assiette du projet et d'autoriser le lauréat à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet ;
- D'approuver l'avenant n°2 portant sur la scission de la convention d'occupation domaniale unique pour les stations-services de la Porte de Saint-Ouen ainsi que le nouveau contrat d'occupation pour la station-service côté 17e arrondissement.

Vu l'avis de M. le Maire du 17e arrondissement, en date du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Considérant que la société BNP Paribas Immobilier a été déclarée lauréate de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris pour le site de la Porte de Saint-Ouen » ;

Considérant que le terrain de la porte de Saint-Ouen mis dans l'appel à projet supporte pour partie un parc public de stationnement dont la reconstitution représentait une obligation dans le règlement de l'appel à projet ;

Considérant que la partie travaux de la reconstitution du parc de stationnement intervient par l'intermédiaire d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence du fait de raisons techniques conformément aux dispositions du R.2122-3 du code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient également d'en organiser la partie immobilière au travers d'un ensemble contractuel prévoyant, d'une part, la cession du terrain communal à la Société BNP Paribas Immobilier ou son substitué, la SNC 17 AND CO et, d'autre part, l'acquisition du futur volume nécessaire à la reconstitution du parc public de stationnement.

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : L'acquisition du volume d'air nécessaire à la reconstitution du parc public de stationnement est approuvée.

Le montant de cette acquisition est de 1 euro hors taxes.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la promesse de vente relative à cette acquisition.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**